

PRIX DE L'ABON

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an \$2 00
Six mois \$1 00
Trois mois \$0 50
L'abonnement est strictement payable d'avance.

ÉDITION QUOTIDIENNE.
En an, au comptant d'avance \$2 00

L'ÉLECTEUR

JOURNAL DU MATIN

ERNEST PACAUD, directeur de la rédaction.

BELLEAU & Co, administrateurs. BUREAUX: 111, Cote Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion \$2 00
Autres insertions \$1 00
Tous les jours \$0 05
Tous les jours \$0 05
Tous les jours \$0 05
Tous les jours \$0 05

Les annonces suivantes sont insérées pour un an :
Demande d'emploi \$10 00
Demande de logement \$10 00
Demande de mariage \$10 00
Demande de divorce \$10 00
Demande de séparation \$10 00
Demande de reconnaissance \$10 00
Demande de liquidation \$10 00
Demande de liquidation \$10 00
Demande de liquidation \$10 00
Demande de liquidation \$10 00

ELRIC BARTHE, rédacteur.

QUÉBEC 22 NOVEMBRE 1888

COMPARAISON

presse bleue et la presse nationale

Le moment est bien choisi pour faire en parallèle entre les méthodes qui régissent la discussion des affaires publiques dans la presse tory en général et celles que l'Électeur en particulier so fait un scrupuleux devoir de suivre en toute occasion.

Nous ne le ferons pas pour un simple aparté de notoriété, par un mesquin vanité de métier, mais à titre d'enseignement et d'éducation pour le public, et pour des considérations d'ordre supérieur ; parce qu'il importe, dans l'intérêt de la sage direction de l'opinion, d'indiquer à celle-ci quels sont les guides qu'elle doit suivre de préférence comme se rapprochant le plus de la vérité dans la discussion, quels sont ceux qui méritent un démenti habituellement sa confiance.

L'Électeur ne prétend pas réclamer pour son parti le monopole de la vérité et l'ostentation de ses contradicteurs ; mais il entend que ceux-ci soient consciencieux et loyaux à l'égard de la cause qu'il défend et des hommes qui représentent cette cause, comme il s'efforce de l'être lui-même pour ceux qu'il combat.

Il est sorti de récentes luttes politiques un élément canaille qui, malheureusement pour le pays, malheureusement pour le journalisme, tient aujourd'hui le haut du pavé dans une certaine presse et à pour maxime que les pires moyens sont bons pour détruire ceux qui ne pensent pas comme lui. La rage de s'être vu enlever haut-la-main la province de Québec par un gouvernement national a ramené à la surface l'égoïsme et la lie du parti tory. Aujourd'hui, ce qu'il y a d'hommes gens chez nos adversaires se tient à l'écart, admet franchement le fait accompli, attendant que les circonstances lui fournissent des griefs sérieux pour combattre le gouvernement Mercier et le parti national, laissant le fardeau de la lutte à toute une clique d'exaspérés qui n'ont pas encore abandonné la sottise idée que le gouvernement de la province de Québec est de droit la propriété exclusive du parti tory, et qui croient conséquemment que tout leur est permis pour ranimer leurs chefs au pouvoir.

Cette école a tant fait qu'elle a réussi à obtenir pour ses prosélytes grandes et petites entrées dans la presse millitante. L'un de ses procédés favoris consiste à mentir avec aplomb et à ne jamais admettre ses erreurs quand il s'agit d'un adversaire.

Ainsi, il n'y a pas de choses qu'elle n'ait inventées sur le compte du parti national, qu'une réforme, qu'une idée viciée de cette source, pour qu'elle soit jugée essentiellement, radicalement mauvaise ; toute la politique du nouveau régime, le relèvement, l'agrandissement, l'enrichissement de la province, est, aux yeux de ces critiques, entachée d'une tache de péché originel ineffaçable ; les intentions même du gouvernement sont impures. M. Mercier n'a pas plutôt lancé un projet, émis une opinion, fait le moindre acte administratif, que, sans avoir pris connaissance des faits, sans avoir étudié la question, sans avoir pris la peine de se renseigner sur l'affaire, il n'y a que une voix d'un bout à l'autre de la presse bleue pour prononcer condamnation. Toute justification est inutile, on n'en tient aucun compte ; et voilà pourquoi, après deux années de discussion, ce sont encore les mêmes accusations, cent fois refutées, qui reviennent tous les jours dans les colonnes de cette presse d'opposition quand même.

C'est un parti pris, un système acharné de vilipendiser sans relâche, de ne jamais rien admettre. Et cela se répète tous les jours. En voici un couple d'exemples tout frais :

A peine était-il connu que le gouvernement Mercier venait de destituer le régulateur Gagnier à Châteauguay, que la *Minerve*, et après elle le *Courier du Canada*, la *Presse*, le *Monde* etc., appelaient les vengeances du ciel sur la tête des autorités provinciales. On ne prenait pas la peine de se renseigner sur les causes de la destitution, on les proclamait sur le champ injustes et mal fondées ; on poussait l'effronterie jusqu'à dire que le fonctionnaire congédié n'avait pas même eu la faveur d'une enquête, lorsque les rapports des inspecteurs officiels, concluant unanimement contre lui, étaient déjà publics. On posait M. Gagnier en victime, on criait à la barbarie, à l'arbitraire, quand on avait sous les yeux, non seulement les plaintes des inspecteurs du gouvernement Mercier, mais les propres rapports faits aux gouvernements précédents, attestant que le régulateur de Châteauguay était un ivrogne incorrigible, un homme incompétent, un concussionnaire public, et que l'on ne pouvait le maintenir dans sa charge sans perpétuer un scandale contre lequel s'élevaient toutes les voix autorisées du comté.

Encore aujourd'hui, pas un des criards n'a en la loyauté de faire connaître à leur public les véritables causes de cette destitution. On laisse une notable partie de la population sous l'impression pénible que le gouvernement a commis un crime de lèse-justice à l'égard d'un innocent, par simple vengeance politique. On montre ainsi que ce n'est pas l'information du public que l'on avait en vue, mais purement et simplement la satisfaction de vieilles rancunes politiques, dût-on pour cela tromper effrontément toute une population et fausser l'opinion d'une manière scandaleuse.

Cet incident n'était pas plutôt vidé que l'enquête municipale venait fournir à cet élément fellieux du parti qui nous combat une nouvelle occasion de mettre en pratique ses tristes méthodes. Depuis quinze jours, ils guettaient avidement les dépositions reçues à l'enquête pour en extraire quelque chose qui pût être travesti, dénaturé, tronqué et exploité contre quelqu'un de leurs adversaires. Ils n'avaient encore rien pu trouver, lorsque M. Walbank vint rapporter sous serment toutes les belles histoires que lui avait faites dans le temps un entre-metteur qui lui soustrait des sommes considérables sous toutes sortes de prétextes et qui à fini par être convaincu de parjure devant un jury de ses pairs. M. Walbank nomma les personnes que Trudel lui avait désignées comme faisant partie de ses prétendus syndicats ; et dans le nombre se trouvait le nom du directeur de l'Électeur. Bonne affaire, se dirent les fournisseurs de fausses informations de la presse tory, pour détruire du coup et M. Pacaud et l'influence de son journal. De suite, on télégraphia au loin, où cela pouvait faire le plus de mal, aux grands journaux de l'ouest, au *Star* de Montréal, que M. Walbank avait lui-même impliqué d'une manière dommageable plusieurs libéraux importants, tandis qu'il s'agissait tout simplement d'une invention de Trudel incidemment rapportée par M. Walbank.

Depuis, le directeur de l'Électeur a lui-même rendu témoignage à l'enquête ; il a demandé comme une faveur de répondre à toutes les questions qu'on pourrait lui poser, quelles que fussent les objections soulevées ; ses déclarations ont été complètes et l'ont entièrement exonéré de tout blâme.

Eh bien, toujours par la même tactique, les journaux qui l'avaient attaqué à faux ont tronqué son témoignage de manière à le laisser sous le coup de la calomnie. On ne s'est pas contenté de cacher au public les principaux passages de cette déposition ; on a même falsifié les chiffres en mentionnant comme données en 1883, à l'époque de la discussion du contrat de l'aqueduc, les souscriptions que M. Pacaud avait reçues de Trudel pour le maintien de son journal, tandis que la première de ces souscriptions politiques remonte à 1882, un an avant qu'il fût question de l'aqueduc ; falsification qui ne peut avoir été faite que par une main perfide, dans le but malicieux de compromettre sciemment un adversaire politique. La conséquence de ces mensonges, c'est qu'il y a dans le pays une foule de gens qui, faute d'informations exactes, sont sous l'impression, comme la *Montreal Gazette* le disait ces jours-ci, que la ville de Québec est aux mains d'une bande de brigands libéraux.

Nous ne nous en prenons pas à nos confrères de Québec, qui nous ont rendu justice dans cette circonstance, nous ne les reconnaissons avec plaisir ; le *Chronicle* d'entre autres, qui nous avait attaqué avec tant de virulence en 1885, a donné publiquement à l'enquête, qui est la contrepartie de ses opinions. Nous ne nous en prenons pas davantage au propriétaire du *Star* ; M. Graham est un gentilhomme, dont le seul tort est d'avoir pour correspondant à Québec un individu qui abuse de sa position pour détruire, dans la mesure de ses forces, la réputation d'indépendance à laquelle aspire le *Star*.

Ce n'est pas ainsi que nous entendons pour notre part la mission du journaliste. Nous nous considérons indignes de tenir une plume, s'il nous arrivait de combattre nos adversaires par d'aussi petits moyens que les fausses nouvelles et les fausses représentations.

Quand l'Électeur attaque le parti opposé, c'est sur des faits ; tente-t-on de se justifier, nous faisons connaître à nos lecteurs en quoi consiste cette justification, sans à la refuter s'il y a lieu. Quand le gouvernement fédéral, qui n'a jamais gâté Québec de ses bienfaits, accorde quelque mesure favorable à notre ville, nous le remercions loyalement. Lorsque récemment l'autorité fédérale enjoignait aux compagnies de paquebots de faire halte à Québec comme par le passé, l'Électeur a été le premier à l'annoncer ; encore ces jours-ci nous parlons avec éloges de l'établissement d'un dépôt de Léviss pour l'utilité des voyageurs arrivés par l'Intercolonial et retenus à Léviss pour la nuit.

C'est l'Électeur qui l'an dernier soumettait la bienvenue aux ministres fédéraux à l'occasion du banquet donné à Sir John par ses amis. C'est l'Électeur qui, tout dernièrement, vantait la courtoisie avec laquelle l'hon. M. Mercier et l'hon. M. Sheehy avaient été reçus à Ottawa lors de la conférence des trois gouvernements d'Ottawa, d'Ontario et de Québec pour le règlement des vieux comptes du fonds des écoles communes ; nous ne pouvons pas reconnaître l'esprit conciliant manifesté à cette occasion par le gouvernement fédéral.

Chaque fois qu'il arrive à ce dernier de faire une bonne nomination, nous nous empressons de le reconnaître.

Nous pouvons ajouter que, dans le cas

de l'enquête municipale, l'Électeur n'a rien caché à ses lecteurs, pas même ce que Trudel a pu dire à celui-ci ou celui-là sur le compte de notre directeur.

Renseigner exactement, complètement le public sur toutes les questions que nous touchons ; voilà, en un mot, notre méthode, à nous de la presse nationale ; et nous estimons qu'elle l'emporte sur les perfidies et les mensonges qu'on trouve trop souvent dans la presse tory.

Le lecteur a droit d'exiger de son journal d'être vrai et juste, même à l'égard de ses adversaires. (Un journal qui manque à ces deux conditions cesse d'être respectable.)

ACTUALITÉ.

Le président des États-Unis a fixé, le 29 courant, comme jour d'actions de grâces.

Le vapeur *Henri IV*, de la ligne Bossière, sera à Halifax aujourd'hui. Il a été obligé de relâcher à St-Pierre et Miquelon, un accident étant arrivé pendant le trajet à sa machine. Il était parti du Havre le 18 octobre dernier et son retard avait fait naître des appréhensions qui, heureusement, sont dissipées.

Nous sommes heureux de pouvoir publier aujourd'hui comme "Entre nous" de monsieur Napoléon Legendre, l'intéressante causerie qu'il a donnée il y a quelque temps à l'Institut Canadien et qui a été si fort goûtée par le public.

Le révérend J. G. Prince, curé de Saint-Maurice, est dangereusement malade.

On nous informe que les chantiers sur le Saint-Maurice seront très considérables cette année, entre autres ceux de MM. Hall, Neilson & Co.

Nos félicitations au journal le *Sud* publié à Sorel, sur l'agrandissement de son format et sa rédaction vigoureuse.

Son Honneur le maire et les membres du Conseil de Ville assisteront en corps aux funérailles de M. Olivier Rochette.

Le vapeur "Umbria" a fait la traversée de New-York à Queenstown dans six jours, deux heures et douze minutes. C'est la traversée la plus rapide qui ait été faite jusqu'à présent.

La navigation est maintenant possible dans le canal Cornwall, mais il ne sera pas ouvert avant le printemps prochain.

Une dépêche de Londres annonce que la compagnie de la Baie d'Hudson a fait de mauvaises affaires cette année par suite de la détresse qui règne parmi les sauvages du Nord et qui les empêche de faire la chasse.

Les dépêches que nous avons publiées hier et celle que nous publions aujourd'hui au sujet du triste suicide de M. Frédéric Barber à Niagara, intéressent vivement plusieurs citoyens de cette ville qui ont connu les parties intéressées. La femme que le malheureux Barber avait épousée, est, paraît-il, d'une beauté extraordinaire, et lui avait inspiré non seulement une passion très vive, mais encore une confiance presque inébranlable. C'est ce qui explique le désespoir terrible qui s'est emparé de lui lorsqu'il a appris la vérité.

Le service du regretté M. Olivier Rochette sera chanté demain matin à 9 h. 30 dans l'église Saint-Roch. Il était de son vivant marguillier de la paroisse, et tous les marguilliers sont en conséquence spécialement invités aux funérailles.

Le drapeau était en berne hier sur l'Hôtel-de-Ville par respect pour la mémoire de feu M. Olivier Rochette.

Le *Herald* de New-York a remis sur le tapis la proposition d'étendre à six ans au lieu de quatre ans la durée du mandat présidentiel, la réélection étant interdite.

Une légère secousse de tremblement de terre a été sentie à San Francisco, avant-hier.

Le *Post* de Londres insiste fortement sur la ré-admission de lord Churchill dans le cabinet d'Angleterre.

Il paraît certain que Mgr Cleary va être fait archevêque de Toronto, et le chanoine Gauthier, de Brockville, évêque de Kingston.

Une importante saisie en douane a été faite à Saint-Jean, N. B. Soixante-six meubles neufs ont été saisis, que l'on voulait faire passer pour des meubles d'occasion appartenant à un colon. On rapporte d'autres saisies moins considérables opérées en d'autres endroits.

La statistique mortuaire des grandes villes, pour octobre dernier, est comme suit : Montréal, 409 ; Toronto, 177 ; Québec, 122 ; Hamilton, 53 ; Ottawa, 61 ; London, 31 ; Kingston, 32 ; Hull, 48 ; Belleville, 13 ; Saint-Thomas, 9 ; Guelph, 9 ; Galt, 16 ; Brantford, 21 ; Peterboro, 5.

Le total des immigrants arrivés au Canada, depuis le mois de janvier jusqu'au premier octobre 1888, a été de 156,807, contre 128,260 pendant la même période de l'année dernière.

Le nombre d'immigrants qui se sont fixés au Canada pendant ces dix mois s'est élevé à 78,712, soit une augmentation de 11,000 sur l'année précédente.

Le conseil municipal d'Ottawa a hâté l'exécution du projet de construire un pont sur la rivière Ottawa, de Rockcliffe en arrière de la résidence royale, à Gatineau. On estime le coût du pont projeté à \$250,000 et on s'attend à ce que les gouvernements du Québec et d'Ontario contribueront chacun leur part dans cette construction.

Sous le titre *M. Belcourt pour la mairie* nous lisons dans le *Free Press* d'Ottawa :

"Depuis que M. N. A. Belcourt, avocat nous est revenu complètement réta-

bli bon nombre de ses amis insistant auprès de lui pour qu'il se porte candidat à la mairie lors des prochaines élections municipales. M. Belcourt est très populaire et saurait présider notre gouvernement civil avec compétence et dignité, mais il n'est pas décidé à accepter la candidature pour le présent."

M. Belcourt est un jeune avocat d'un talent brillant qui en peu d'années a su se créer une très belle clientèle à Ottawa. Nous espérons qu'il cédera aux instances de ses amis et qu'il sera élu maire de la capitale fédérale.

Un journal de Paris publie une notice biographique du général Harrison, le futur président des États-Unis, et termine son article par les appréciations suivantes :

"Le général Harrison descend, du reste, d'une lignée d'hommes politiques qui ont joué un grand rôle en Angleterre d'abord, puis aux États-Unis. L'un de ses ancêtres fut le général Thomas Harrison, compagnon d'armes de Cromwell, qui signa le décret de mort de Charles Ier et fut, pour ce fait, pendu et écartelé après la Restauration. William Harrison, qui fut élu président des États-Unis en 1841 et mourut au bout d'un mois de séjour à la Maison-Blanche, était son grand-père.

Le nouveau président, qui ne sera, on le sait, installé au pouvoir qu'au mois de mars prochain, est un homme de physionomie grave, très probe, et, dit-on, réservé et froid. Une de ses biographies dit de lui qu'il "n'aime pas les poignées de mains."

ENTRE NOUS

LA VANITÉ

En voyant le mot que je choisis pour sujet de cette causerie, vous allez croire sans doute que j'ai l'intention de vous faire un petit cours de morale, ou peut-être un sermon. Si vous avez cette crainte, rejetez-la bien loin de vous et rentrez dans une profonde quiétude. Je ne suis ni théologien ni prédicateur, et je n'ai point qualité pour traiter le sujet à ce point de vue.

Je crois bien que la vanité est un péché, peut-être véniel, — surtout chez vous, mesdames, dans la grâce naturelle sait si bien tout atténuer, tout faire pardonner. Mais ce n'est pas du péché que je viens vous entretenir ce soir ; je viens vous parler uniquement de la vanité en tant que travers social.

Elle est partout, cette vanité, et l'on pourrait dire d'elle ce que, dans un opéra de Donizetti, le charlatan Dalcancara dit de son maître l'Elisir d'Amour : " Ses mérites sont connus de tout l'univers et d'autres lieux encore " ; " Son nom est universel, et en d'autres lieux " C'est ainsi que la vanité est répandue.

Cependant, elle n'est pas toujours apparente, et ne s'accuse souvent qu'à certains moments et à certains endroits.

Vous avez vu dans les régions métallifères, ça et là, à la surface du sol, certaines aggrégations de minéraux ou de métaux faciles à recueillir et à exploiter. Mais le mineur, le chercheur, ne se contente pas de ces faibles quantités ; il sait qu'elles indiquent la tête d'une veine, d'un filon, et que ce qui gît sous la surface est bien plus riche, bien plus considérable, et récompense beaucoup mieux son travail. Il creuse dans le sol, suit la veine et l'exploite.

Nous allons faire comme ce chercheur. Non contents de cueillir ces vanités de surface que nous voyons ça et là, — et qui ne se cachent pas parce qu'elles sont les moins importantes, — nous allons descendre en nous-mêmes, porter une main impitoyable sur ces petites cachettes si bien fermées à double tour, en extraire le contenu et venir l'exposer aux regards de tous. C'est presque de la vivisection, mais elle est nécessaire.

Nous avons dit que la vanité est partout ; et, en effet, regardez un peu aux alentours : la voyez-vous ? — Chez l'enfant, même tout petit, chez le jeune homme, chez l'homme mûr et chez le vieillard. Elle commence la vie et la termine. Regardez encore ; dans la famille, à l'école, aux champs, à la ville, dans les métiers et les professions, en haut et en bas de l'échelle ; elle se montre partout.

Vous avez vu souvent de jeunes enfants jouer ensemble ; vous avez entendu leurs conversations ; sur quel sujet, généralement ? — " Moi, dit l'un, mon papa est plus grand et plus riche que le tien " — " Moi, dit l'autre, nous avons une plus belle maison " — " Et vous connaissez tous la réponse admirable de ce petit garçon précoce qui, ne trouvant plus rien à dire pour se hisser au-dessus de ses camarades, s'écrie fièrement : — " La maison de mon papa n'est pas plus belle que la vôtre, peut-être, mais elle est toute couverte d'hypothèques " —

Et puis, la force physique, l'adresse aux jeux, toutes les sources fécondes de pensées vaniteuses ! On méconnaît les supériorités du travail et du talent, — qui devraient cependant inspirer une légitime fierté, — et on célèbre les prouesses d'un joueur de billes, d'ossettes ou de toupie ; on va même jusqu'à donner la palme à celui qui sait bien siffler ou qui fait les contorsions les plus grotesques. J'ai connu, à l'école, un gamin qui avait chaque jour un triomphe superbe et qui était proclamé chef, l'unanimité des voix, parce qu'il trouvait moyen de se tourner les paupières d'une certaine façon qui lui donnait un aspect horrible. Et, ce qu'il y a de plus fort, c'est que nous l'avons tous imité, ou du moins, nous y

avons tâché. Je n'ai pas complètement réussi, pour ma part, et j'ai longtemps considéré cet insuccès comme une des amertumes de ma vie.

Mais, les petits garçons ne sont pas seuls à ressentir les atteintes de cette disposition de l'esprit. Les petites filles y sont sujettes aussi, et généralement, d'assez bonne heure. Voyez celle-ci qui a emprunté le parasol de sa maman, quelle gloire ! Elle le tient d'une façon victorieuse, et regarde ses compagnes avec un petit air dédaigneux, sachant bien relever instinctivement sa petite jupe, déjà trop courte pourtant, quand elle traverse la rue.

Et cette autre, qui a trouvé dans un coin un bout de ruban et une vieille paire de gants ; elle marche pieds nus, mais avec une conscience bien sentie de sa nouvelle dignité. La partie inférieure est dans une pénurie regrettable ; mais comme le luxe de l'étage supérieur sait bien faire oublier cet infime détail. Et, pour opérer ce changement à vue, il a suffi d'un vieux bout de ruban fané et des gants usés que ses petits doigts n'emplissent qu'à moitié.

Ah ! c'est là une vanité novice qui on devrait bien décourager des ses commencements. Mais, que voulez-vous, les parents eux-mêmes ne sont pas étrangers à ces sentiments ; ils les exécutent, ils les applaudissent, ils les partagent ; leur propre vanité s'en accommode si bien ! Ils sentent d'ailleurs que couper l'exercice par la vanité, ce serait un peu tailler dans leur propre chair.

Et, si nous sortons un peu de l'enfance, pour arriver à ce que je pourrais appeler le commencement de la jeunesse, c'est-à-dire l'adolescence proprement dite. Car la science, souvent trop positive, fait de l'adolescence et de la jeunesse deux termes synonymes, et elle a bien tort ; il y a entre les deux une nuance très délicate, mais très réelle dont on doit tenir compte. Ah ! c'est dans cet âge que nous rencontrons des vanités qui font souvent des désespoirs, — heureusement de peu de durée.

Le petit jeune homme commence à voir en lèvre supérieure se couvrir d'un duvet dont il exagère l'épaisseur ; souvenez-vous en, messieurs ! Il a depuis quelque temps abandonné la culotte courte pour arborer le pantalon, ce signe extérieur de la virilité. Il fait l'homme, et il se croit un homme, c'est là sa principale vanité. Il fait souvent ses camarades pour rechercher des compagnons plus âgés que lui ; c'est le pose, — dit moi-même, le pense. Il se campe sur une hanche s'il est debout, et croise ses jambes, s'il est assis. Il écoute gravement, approuvant ou reprochant d'un signe de tête, opinant du bonnet, pour avoir l'air de comprendre et, quelquefois, il met son petit grain de sel dans la conversation.

Remarque bien qu'il ne s'amuse pas du tout et qu'une partie de barres serait bien mieux son affaire. Mais, un homme, un homme sérieux, est-il au monde pour s'amuser ? Evidemment, non ; il faut faire des sacrifices, et il en fait. Il prend la vie par son côté solide ; il se promet de renoncer aux futilités. Malheureusement, il n'a pas le temps de poursuivre bien loin ses profondes résolutions. Sa présence gêne, ennuie les autres, et, sous un prétexte quelconque, on tâche de l'éliminer. S'il n'est pas trop sot, il s'en aperçoit et s'éloigne avec l'idée bien arrêtée qu'il a méconnu sa valeur et qu'il est un de ces malheureux incompris que la terre nourrit en si grand nombre.

Mais laissez-le revenir auprès de ses petits camarades : c'est là que la revanche commence. Il leur raconte ce qui s'est dit et même ce qui ne s'est pas dit. Il revient ensemble les bouts d'idée qu'il a pu saisir et il en fait son triomphe. A l'entendre, c'est lui qui a tenu le dé de la conversation. — Et les petits l'écoutent bouche bée, appelant avec une impatience mal contenue le moment où il leur sera donné de s'affirmer ainsi, à leur tour, parmi les hommes.

Il est travaillé de désirs inmodérés ; il voudrait avoir de hautes bottes, qui grandissent ; de longs paletots, qui allongent davantage la taille ; un chapeau de haute forme, qui donne un air sérieux. Il voudrait fumer ; et, quand il ne peut pas se livrer à ce passe-temps très viril, mais parfaitement déconvenable à l'œil scrutateur des parents, il chique. — Ah ! Messieurs, ne riez pas, souvenez-vous plutôt.

NAPOLÉON LEGENDRE.

(A suivre)

LA "BOSTON COMEDY COMPANY"

FANCHON LA CIGALE

La "Boston Comedy Company" a donné hier soir, à l'Académie de Musique, *Fanchon la Cigale*, pièce traduite du français. Mademoiselle Edwina Grey représentait Fanchon. Son rôle n'est pas celui de la cigale de Lafontaine, mais les préjugés du village lui ont donné ce caractère. Elle finit par les dissipier, et, naturellement assis, par épouser l'homme de son choix, qui, du reste n'est guère intéressant. La pièce est intéressante et les principaux rôles très passablement rendus. Ce soir on joue l'admirable *East Lynne*, qui ne peut manquer d'attirer une foule considérable.

DERNIERES DEPECHEES

Echos de la capitale

cause du Manitoba devant la Cour Suprême

Plusieurs célébrités judiciaires prennent part au procès

L'hon. M. Blake ouvre le feu en prononçant un plaidoyer en faveur du Pacifique

La cause sera continuée demain

Nouvelles diverses

(Service spécial de l'Électeur)

Ottawa, 21 nov. — On a commencé cet après-midi devant la Cour Suprême les plaidoiries de la cause du Manitoba contre la compagnie du Pacifique Canadien.

L'honorable M. Blake, un des avocats du Pacifique, a été entendu le premier.

Jusqu'à deux heures et après-midi la cour s'est occupée d'une cause au appel du Nouveau-Brunswick, puis, quand il est venu le tour de la cause du Manitoba, l'hon. M. Blake, après la lecture des questions soumises à la cour par le Conseil Privé, a dit que la seule question qui doit être décidée est la validité de l'acte du Manitoba autorisant la construction de la ligne du chemin de fer du Portage Lacombe.

Le juge en chef Ritchie a demandé quelles procédures on proposait de suivre en soumettant la cause au tribunal.

L'honorable M. Mowat, qui représente le Manitoba et l'Ontario, a répondu qu'il était d'avis qu'on doit instruire cette cause de la même manière que la question de constitutionnalité de l'acte des licences du Dominion, soumis aux tribunaux il y a quelques années. Il appartient à la partie adverse de prouver, si elle le peut, l'invalidité de l'acte du Manitoba impliqué dans cette cause.

Le juge Ritchie a dit que, suivant l'habitude, c'est à la partie qui attaque la validité d'une loi, qu'il appartient de commencer les plaidoiries, d'ouvrir le feu.

M. Blake a alors commencé son plaidoyer.

La question en ce moment mise devant la cour est bien simple, à-t-il dit. Il ne s'agit pas de savoir si le chemin de fer actuellement construit par le gouvernement du Manitoba est une entreprise pour l'avantage général du Canada, mais si le gouvernement fédéral l'a approuvé comme tel.

Dit que le gouvernement a approuvé une entreprise publique comme avantageuse au Dominion en général, que ce soit un chemin de fer qui relie seulement Ottawa à Hogs Back, ou qu'il soit construit ailleurs, peu importe ; sa décision n'est pas à discuter, et quelle que soit notre opinion particulière, elle n'en devient pas moins, en théorie, une entreprise d'un intérêt général sous le contrôle du parlement fédéral.

L'autorité législative sur cette matière, qui autrement est appartenue aux provinces, se trouve à leur être enlevée par la section 10 de la 92e clause de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord qui dit que toute entreprise pour l'avantage général du Canada, ou de deux provinces et plus, doit être soumise à la juridiction du parlement fédéral ; et si on avait spécifié quels travaux seraient considérés d'un avantage général pour le Canada, la question n'aurait jamais été soulevée.

Qui donc décidera que telle ou telle entreprise est d'un avantage général ? dit-il, car cela ne s'est pas décidé, le parlement du Canada n'aura pas juridiction.

Il prétend que les clauses de l'Amérique Britannique du Nord doivent être interprétées dans le sens le plus large possible. La législature provinciale peut construire un chemin de fer, incorporer une compagnie pour la construire, si elle ne veut pas s'en charger elle-même, subventionner ce chemin de fer, se grever de dettes et d'obligations afin que le chemin soit construit sous son contrôle ; et, cependant, dix ans après sa construction trois provinces ont déclaré cette entreprise d'un intérêt général pour le Canada, la soustraient à la juridiction de la province et s'en emparent.

M. Blake a cité les clauses 306, 307 et 308 de l'acte de la refonte des chemins de fer à l'appui de sa prétention, et M. le juge Strong lui a fait observer que quelques-unes de ces clauses sont considérées comme inconstitutionnelles.

Après quatre heures, M. Blake n'avait pas encore terminé son plaidoyer ; il continuera demain.

L'honorable M. Blake jouit d'une excellente santé.

Un grand nombre d'avocats marquants étaient présents en cour. Les honorables MM. Mowat, Langelier, Martin, MM. Dalton McCarthy et Gormley comparaissent pour les provinces ; l'honorable M. Blake et M. Robinson, Clarke et Atkins pour la compagnie du Pacifique Canadien. L'honorable M. Laurier était attendu aujourd'hui mais n'est pas arrivé.

Les personnes suivantes ont été invitées à dîner à Rideau Hall mardi dernier : le général sir John Ross, le prince Victor Dhulap Singh, son aide-de-camp, sir A. P. Lady et M. Melles Caron, le général sir F. Middleton et lady Middleton, le capitaine Wyse, aide-de-camp, le colonel Panet et madame Panet, le colonel Powell et madame Powell, le lieutenant-colonel Irving et madame Irving, le lieutenant-colonel Bacon et madame Bacon, l'honorable G. Alexander et madame Alexander, M. et madame Joseph Pope. Plusieurs de ces invités n'ont pu assister au dîner, étant absents de la ville.

Un détective de New-York est arrivé ici vendredi à la recherche de deux individus du nom de Mulligan et Brador, qui se sont enfui de New-York, il y a quelques semaines après avoir volé leurs patrons. Il les a découverts dans la maison d'un fermier, au village de Metcalfe, et obtenu des brefs d'arrestation contre eux.

Brador a été pincé, mais Mulligan a réussi à s'échapper, et a jusqu'à présent déjoué les recherches de la police.

L'honorable M. Sullivan, premier ministre de l'île du Prince Édouard, est de retour ici de Montréal.

On croit qu'après avoir entendu les causes des provinces maritimes, la Cour Suprême s'ajournera, de sorte que les causes d'Ontario et de Québec ne seront plaidées qu'après la vacance de Noël.

Nouvelles de Montreal

La politique anglaise

LA DISCUSSION PARLEMENTAIRE SUR L'ACTE ASHBORNE

Discours de John Dillon

Le vote sur l'amendement Gladstone

Majorité du gouvernement

Londres, 20 novembre.—Sur motion de l'hon. M. Smith, leader du gouvernement à la Chambre des Communes, ce soir, la règle de pratique parlementaire exigeant un ajournement à minuit a été suspendue. Cette motion a été faite afin de permettre que le débat sur le projet de l'acte Ashborne et étendant les dispositions de l'acte Ashborne, puisse se continuer jusqu'à ce qu'un vote soit pris.

M. John Dillon dit qu'il croyait que le temps était arrivé d'avoir des idées plus étendues sur l'acte Ashborne. On devrait faire voter aux contribuables anglais qu'elles avancent en entend faire et quelle est la nature de la garantie qui en est faite.

M. Dillon espère que ce débat aura pour résultat d'ouvrir les yeux des contribuables sur l'importance du danger qu'il y a pour eux de se trouver impliqués dans un projet d'achat de terres sans être parfaitement garantis pour les obligations qu'ils contracteront.

Au nombre des premiers principes de la loi se trouve la création d'une propriété pour chaque paysan. La loi a eu toujours en vue d'améliorer la loi agraire de manière à permettre à chaque paysan de devenir propriétaire de la terre sur laquelle il est placé.

M. Dillon a dit qu'il avait déjà parlé en faveur de l'acte Ashborne, mais que c'était au temps où il n'existait aucune coercition. Avec cette dernière, l'acte Ashborne aide les landlords à hausser le prix de la terre. C'est aussi le moyen de faire cesser les organisations de fermiers.

M. Dillon dit, dit-il, mettre le peuple anglais sur ses gardes, qu'un jour viendra où le programme national impliquera la réputation des obligations contractées en vertu de l'acte. Cette position est rendue obligatoire pour le peuple irlandais et on l'a conduit au bout de la baionnette. (Ecoutez ! écoutez !)

M. Guichenot a essayé de prouver qu'il avait garanti suffisant du remboursement des créances faites, parce que les termes mêmes de l'achat comprennent les intérêts des landlords et des fermiers.

La vérité est que dans les centaines de cas que la commission a rapportés, les intérêts des landlords et des fermiers réunis ensemble ne seraient pas garantis suffisant pour le prix d'achat que l'on propose. (Ecoutez ! écoutez !)

Il est absurde de dire que l'on ne se sert pas de l'existence des arrangements pour hausser le prix des terres. Il est également faux de nier que la coercition ne tend à hausser le prix de la terre et cela en cessant les organisations et combinaisons de fermiers.

Le gouvernement ne cherche rien autre chose que de ramener les fermiers dans l'état d'isolement et de manque de protection dans lequel ils se trouvaient en 1879. C'est la même action cruelle, infâme et odieuse. Cela mettra le peuple plus encore dans la misère que maintenant. Cependant le peuple irlandais veut sa liberté et il est prêt à faire des sacrifices pour l'obtenir. (Appl.)

Lord George Hamilton (conservateur) accuse les parrallèles de s'opposer au projet de loi actuel parce qu'ils savent que ce bill permettra au peuple d'oublier le joug de la loi nationale.

Les landlords peuvent quelquefois se montrer exigeants, mais ce n'est pas du tout à comparer avec la tyrannie exercée par la loi nationale.

Le major Sanderson, conservateur, a dit : M. Gladstone excelle à montrer son bon vouloir à l'égard des lois, mais à patiner sur une fine glace.

Les députés savent que le projet de loi actuel est très populaire en Irlande et qu'il est en même temps excessivement juste.

Il est difficile pour M. Gladstone de demander le règlement des arrangements de loyers sans faire voir que ces arrangements ont été depuis l'adoption de l'acte de 1883, acte que M. Gladstone a déclaré être un règlement final de la question agraire.

Lord Hartington a dit qu'il pensait que l'argumentation de M. Dillon n'était pas très forte contre le bill. Il prétend de plus que les discours de M. Dillon révélaient un état de choses justifiant tout ce que le gouvernement a fait pour faire respecter la loi en Irlande.

Le bill, dit-il, et la question des arrangements de loyers sont deux choses bien différentes et le rejet du premier ne facilitera pas le règlement des arrangements. Le gouvernement n'a jamais refusé de s'occuper de ce règlement. Le retard vient uniquement de la difficulté d'adopter une loi traitant de cette question.

L'acte Ashborne a été très heureuse dans ses résultats, pourquoi l'abandonnerait-on et n'en étendrait-on pas les dispositions ?

M. Morley a défendu très habilement M. Dillon contre les attaques de lord Hartington. Il a dit que la réputation de M. Dillon était aussi intangible que celle d'aucun autre député. M. Dillon, dit-il, compte sur la création d'un esprit de corps parmi les fermiers et non sur l'intimidation comme le fait le gouvernement.

M. Morley adopte pleinement l'opinion de M. Gladstone que la question des arrangements est plus urgente que l'extension de l'acte Ashborne.

M. Smith a défendu le gouvernement contre l'accusation de mauvaise foi portée contre lui à propos du bill.

L'amendement de M. Gladstone au projet de loi pour étendre les dispositions de l'acte Ashborne a été rejeté par un vote de 330 contre 246.

La motion soumettant ce projet de loi à première lecture a été adoptée sans vote.

La seconde lecture du bill a été fixée à jeudi prochain.

Les unionistes ont voté avec le gouvernement. Deux gladstoniens ont voté contre l'amendement et deux autres se sont abstenus de voter.

M. Gladstone a pris le dîner avec un ami ce soir et a rencontré M. O'Brien.

A la chambre des lords, ce soir, lord Salisbury a déclaré que les négociations étaient encore pendantes avec la France à propos du blocus de l'actuelle Afrique Orientale.

Des concessions faites par la France permettraient certainement au gouvernement de faire cesser la traite des esclaves. Les objections faites par M. Goblet porteraient surtout sur le droit de faire la chasse aux navires soupçonnés de faire la traite des esclaves. Elles n'attachent moins à la question du blocus proprement dit.

M. Goblet a promis d'envoyer un vaisseau de guerre pour surveiller les navires naviguant sous le pavillon français. Cette promesse met fin à la difficulté.

DEPECHEES

LA PAIX DE L'EUROPE

Mouvement des troupes russes et autrichiennes sur la frontière

New-York, 21 novembre.—Le correspondant à Vienne du *Herald* dit : "d'après l'opinion d'autorités compétentes en cette ville, il n'y a aucun danger immédiat dans la situation générale."

"Les mouvements militaires de la Russie, commencés mardi dernier, en vertu d'un ukase, prendront l'hiver pour se terminer."

"D'un autre côté, tout mouvement militaire sur la frontière russe, a pour pendant un mouvement semblable du côté de la frontière autrichienne."

"Les écrivains et auteurs militaires autrichiens ayant subitement demandé que dans le cas d'une guerre avec la Russie l'Autriche devait rester sur la défensive en Galicie, prendre l'offensive dans la direction de Kieff où elle pourrait s'unir à la Roumanie, marcher sur Bessarabie et la Padolie, que l'attention des autorités militaires russes a été nécessairement attirée sur ce point, et la nouvelle organisation militaire semble avoir pour but de parer à cette éventualité."

"On constate que les trois corps d'armée formés sur la frontière ouest de la Russie sont encore sur un pied de paix et qu'il faudra encore deux ou trois mois pour réunir leurs réserves dans l'intérieur du pays."

"D'un autre côté, le régime territorial adopté en Autriche et la qualité supérieure de son réseau de chemins de fer permettent à l'Autriche de transporter des troupes et des réserves à la frontière dans huit ou douze jours."

"Des autorités militaires en cette ville continuent à critiquer la nouvelle organisation de l'armée russe. Elles reconnaissent que le changement le plus important dans l'ordre de bataille russe a été inspiré depuis la dernière guerre avec la Turquie."

L'enquête Parnell

Les juges instruments du gouvernement

Les crimes commis dans le comté de Kerry

Londres, 21 novembre.—La commission Parnell a repris ses travaux aujourd'hui. Le procureur-général Webster, avocat du *Times*, s'est plaint qu'il avait de la difficulté à faire venir des témoins de comté de Kerry. Il attirait aussi l'attention des juges sur un article publié dans le *Kerry Sentinel*, journal à M. Edward Harrington, où les juges qui composent la commission Parnell sont accusés de partialité.

Les juges, dit ce journal, sont de purs créatures de la conspiration ourdie par le gouvernement et le *Times*, et il leur est impossible de cacher plus longtemps leurs préjugés. Le procureur-général demanda à la cour de sévir contre ce journal pour mépris de cour. M. Retd demanda de la part de M. Harrington d'ajourner l'affaire à demain.

On continua ensuite l'interrogatoire des témoins.

Un cultivateur du nom de Cullady, de Castle Island, comté de Kerry, déposa que pour avoir donné des avis à des témoins en 1886, deux hommes sont entrés un jour chez lui et l'ont battu ; l'un d'eux lui déchargea un revolver sur une jambe et il a été obligé de l'empêcher. En transposition, le témoin dit que la plus proche branche de la ligne était à 6 milles de sa ferme. Il trouve les loyers trop chers dans tout Kerry. Il nia que les individus qui l'attaquaient fussent des parents d'une servante qu'il avait outragée.

Le comte McCarthy a juré qu'il avait fait des recherches dans la maison d'un nommé McMahon, qui était trésorier d'une branche de la ligne, il trouva un certain nombre de documents.

A cette phase de l'enquête, une lettre est produite et marquée en vue de la faire identifier, mais cependant on ne s'en est pas servi comme pièce à l'enquête.

Sir Charles Russell demande communication de cette lettre.

Le procureur-général Webster s'y oppose, disant que l'avocat de la défense n'a pas le droit de voir cette lettre avant qu'elle soit lue devant la commission.

Le juge Hannon fait remarquer qu'il est d'usage et de coutume de permettre à l'avocat de la partie adverse de prendre communication des documents produits à l'enquête, et cela afin qu'il puisse dire si oui ou non il a des objections à faire à leur production.

Le procureur-général Webster persiste dans son refus de donner communication de la lettre en question tant que la cour n'en aura pas décidé autrement.

Les juges se consultèrent durant quelque temps et le juge Hannon déclara alors que la cour était d'opinion que donner communication de cette lettre à Sir Russell était affaire de courtoisie.

Le procureur-général Webster maintint son refus, faisant remarquer qu'il y a des raisons pour lesquelles Sir Charles Russell ne doit pas voir cette lettre, avant qu'elle ne soit produite comme pièce à l'enquête.

La commission entend d'autres témoins ensuite du comté de Kerry. Tous ont juré que les crimes qui ont été commis dans ce pays sont dus et ont été commis à l'instigation de la ligne.

Un journaliste nommé Williams a juré qu'un capitaine des *moonlighters* avait fait feu sur lui, et qu'un placard avait été affiché en plusieurs endroits offrant 500 livres à quiconque voudrait le tuer lui et ses employés. Il était devenu propriétaire d'une ferme de laquelle le fermier avait été évincé.

Dans les transpositions cependant aucun des témoins entendus n'a pu impliquer la ligne dans aucun des crimes qu'ils ont rapportés.

Sir Charles Russell a ensuite lu un article du *Kerry Sentinel*, dénonçant les outrages commis.

Lydia Curtin fut ensuite appelée comme témoin. Elle raconta les détails du boycottage de sa famille et ceux du meurtre de son père.

L'avocat lui lut une circulaire de la ligne et lui demanda si elle, cette circulaire dénonçait et condamnait le meurtre dont on a traité la famille Curtin.

Alors moment où la commission allait ajourner, M. Reid, en l'absence de Sir Charles Russell, demanda au procureur de la poursuite de grouper les crimes auxquels il entendait faire allusion et de cesser de faire la preuve en détail de ces crimes. L'enquête, dit-il, semble devoir, par le moyen suivi jusqu'à présent, durer assez longtemps pour ruiner en frais les parties en litige.

Sir Henry James déclare que le *Times* est également désireux de limiter le temps et les frais de l'enquête.

Le juge Hannon dit qu'on devrait faire un effort suprême pour raccourcir le travail de la commission. Il est d'opinion qu'on a déjà fait la preuve d'absence de crimes en détails et qu'on devrait s'occuper de l'enquête sur d'autres points à établir.

Membre de la commission.

Victoria, C. A., 21 novembre.—L'officier de santé Jackson, a reçu instruction d'Ottawa d'examiner les vaisseaux arrivant dans ce port, à toutes les heures du jour et de la nuit.

INCENDIE D'UN STEAMER

Montréal, 21 novembre.—Le feu s'est déclaré hier dans le steamer *Pompanian* de la ligne Allan, un vaisseau de 2831 tonneaux. La brigade du feu fut mandée, en toute hâte et les pompes du steamer furent mises en fonction. L'incendie a duré 2 heures. Les dommages au vaisseau s'élevaient à \$2,000.

Le condamné Kehoe

Montréal, 21 novembre.—Une requête a été envoyée au gouverneur-général demandant de commuer la sentence de mort prononcée contre le meurtrier Kehoe.

Nouvelles d'Ottawa

Ottawa, 21 novembre.—L'hon. C. H. Tupper est de retour en cette ville depuis ce matin.

L'hon. Geo. E. Foster, ministre des Finances est encore à Apohqui, N. B. où il a été appelé la semaine dernière par la maladie de son père qui est aujourd'hui âgé de 85 ans.

Le contrat accordé à MM. Ryan et Hanly, pour la construction du canal du Sault Ste Marie a été signé hier.

Bulletin Maritime

20 novembre.

Steamers arrivés aux ports étrangers

Steamers	arrivés	venant de
Circassia	Glasgow	New-York
Ethiopia	New-York	Glasgow
Trave	"	Bremen

Le steamer *Polynesian*, parti de Liverpool, est arrivé à Portland, hier.

Le steamer *Druid* est arrivé du bas du fleuve hier après-midi avec plusieurs bouées.

Deux goélettes à leur voyage de retour, sont passées à l'alet hier matin.

Le bateau pirate du haut de la Traversée, est arrivé hier, et a été placé dans le dock Davis.

Une dépêche reçue de San Francisco, dit qu'on croit que la barque *Ohio* a été perdue le 3 octobre près du cap Ashborne. C'était un vieux vaisseau évalué à \$15,000. Il avait 32 personnes de l'équipage à bord.

Le steamer *Polino*, capitaine Lachance, est le seul steamer de la saison attendu dans notre port.

Le ponton du quai Napoléon sera placé dans le bassin Louis, aujourd'hui.

Les steamers *Oregon*, *Circassian*, *Dominion*, *Pompanian* et *Cacoua* sont à Montréal. La plus part de ces steamers arriveront aujourd'hui dans notre port.

Le remorqueur *Danforth* est parti hier de Sorel avec une barge à canal, en destination de notre port.

HEURES DE LA MARÉE

	Nov.	Matin	Soir
Lundi	19	6.44	5.59
Mardi	20	7.15	7.30
Mercredi	21	7.45	8.02
Jeudi	22	8.18	8.34
Vendredi	23	8.51	9.08
Samedi	24	9.26	9.45
Dimanche	25	10.06	10.29

PHASES DE LA LUNE

Dernier quartier lundi 26, 10.00 a. m.

DOUANE

Le montant perçu à la douane le 20 novembre, est de \$4,502.08.

LOTIERIE NATIONALE

DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le CIRE A. LABELLE

Au profit de l'œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en juin 1884, sous l'autorité de l'acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

CLASSE D

Le DIX-SEPTIEME tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, 21 Novembre 1888

A 2 HEURES P. M.

Valeur des Lots	En timbre de	\$20,000 00
Gros lot	Un timbre de	\$5,000 00

NON ENCAISSER DES LOTS

1 timbre de	\$5,000 00	\$5,000 00
1 timbre de	2,000 00	2,000 00
1 timbre de	1,000 00	1,000 00
1 timbre de	500 00	500 00
1 timbre de	250 00	250 00
1 timbre de	100 00	100 00
1 timbre de	50 00	50 00
1 timbre de	25 00	25 00
1 timbre de	10 00	10 00
1 timbre de	5 00	5 00

2307 LOTS VALANT - - - \$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les numéros gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

TIRAGE

LE 3ME MERCREDI DE CHAQUE MOIS

Pour le Conseil d'Administration,

Le Secrétaire,

S. E. LEFEBVRE,

BUREAU :

19, Rue St. Jacques,

MONTREAL, Canada.

VICTOR MARIER,

Agent pour la vente des billets à Québec, à qui toute demande de billets par lettre peut être adressée, No. 83, rue d'Alouette.

L. N. MILLER

166, RUE DU ROI COIN DE LA RUE DE LA COURONNE

QUEBEC

Représentant :

H. BERNARD

MONTREAL

Seul agent en Canada pour les célèbres cognacs de Ch. Jobit & Co.,—cognac supérieur.

Produits alimentaires de Dame veuve Gane. Jnr. & Fils,—Bordeaux.

c 3m.

NOUVEAUTES

D'AUTOMNE ET D'HIVER

Comme toujours vous trouverez chez M. EUGENE ROY l'assortiment le plus complet des nouveautés d'automne et d'hiver tel que : imitations en tout genre, Boucles pour manteaux, matelassés en soie, matelassés en laine, étoffe à robe barré tout laine, étoffe à robe unie tout laine, drap melton pour robes, drap castor, drap de pilote, melton toute couleur pour pantalons, tweeds d'automne dans les dessous les plus nouveaux. Le plus beau choix de gants, cols, cravates, chemises et bas pour hommes et femmes. Un grand lot d'échantillons de châles tricotés, nanges. Facinateur vendu à moitié de sa valeur réelle.

J'invite cordialement toutes les personnes qui veulent profiter de ces grands avantages, de bien m'honorer d'une visite.

EUG. ROY

No. 332, RUE SAINT-JEAN

(BLOC HETHRINGTON)

POELES, FOURNAISES

Les soussignés ont en mains le plus grand assortiment de Poêles à bois et de Fournaises à charbon de toutes espèces et des plus améliorées qui se manufacturent aujourd'hui et qui donnent la plus grande satisfaction, sans compter l'économie que font ceux qui les achètent tels que : Poêles de cuisine, à bois et à charbon, fournaises à charbon, poêles de chambre, etc. le tout à des prix très réduits.

On achète tout espèce de vieux poêles et les échange pour des neufs.

Aussi, assortiment de chaudières à charbon de 35 en montant.

Planches pour dessous de poêles de toutes grandeurs.

S'il vous plaît venir visiter nos salles d'échantillons au No. 175, rue St. Paul.

Demers & Riverin

octobre, 1888.—J. E.

LIGNE SAINTE-ANNE

A partir du 5 novembre, le bateau ne fera que deux voyages par semaine pour le marché.

Il laissera Ste Anne les lundis et vendredis, au retour il laissera Québec les mardis et samedis. Les heures de départ seront suivant la marée.

Par ordre

Capt. ELZAR FORTIER, du Brother.

10 nov.—E. J.

AVIS

On donne avis qu'on fera application à la Législature de la province de Québec à sa prochaine session, pour l'obtention d'une charte à l'effet d'incorporer une compagnie ayant le pouvoir et le privilège de construire et d'exploiter un chemin de fer appelé : "Le chemin de fer à ligne courte de Gaspé et de la péninsule", partant du bassin de Gaspé jusqu'à un point quelconque sur la rivière Métapédune au nord de la rivière Caspé.

Québec, 31 octobre 1888.

ARTHUR DELISLE,

Procureur des requérants.

c. 1 m.

A LOUER

Une résidence confortable, No. 95, rue Saint-Michel, quartier Montcalm, contenant six chambres, chambre de bain, caves, et un langar y attaché.

Le locataire pourra l'occuper immédiatement en la louant.

S'adresser à

M. BOYCE & SON,

Epiciers,

15 et 17, rue Saint-George

Québec, 16 nov. 1888.

BERNARD & ALLARE

Éditeurs de Musique

77 & 79

COIN DES RUES ST-JEAN & ST-STANISLAS

HAUTE-VILLE

Nonius à conduire, à tricoter, à l'usage de la couture, et autres articles de fil.

La lettre suivante de M. W. H. PELLOW, agent commercial pour le Canada à l'Exposition coloniale, Londres, Angleterre a été reçue par messieurs R. S. WILLIAMS & FILS.

Liverpool, 18 Novembre, 1888.

MM. R. S. Williams & Fils,

143, Rue Yonge, Toronto.

Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que Sa Majesté la Reine a obtenu, de vos plans pour le château Windsor, le choix en a été fait par M. Dyson, de M. Dyson & Fils, Windsor, spécialement nommé directeur de la Reine, Lettres Altesse Royale, le Duc et la Duchesse de Cornwall, et le Duc et la Duchesse d'Albany, M. Dyson a été tellement satisfait de vos plans qu'il a acheté deux pour lui-même et qu'il m'a écrit de vous féliciter pour le succès que j'ai obtenu, de placer ces plans en l'honneur de la Reine.

De n'aucun doute que maintenant vous prendrez le titre de fabricant de pianos de Sa Majesté la Reine d'Angleterre.

Votre tout dévoué, etc.

W. H. PELLOW.

CORPORATION DE QUEBEC

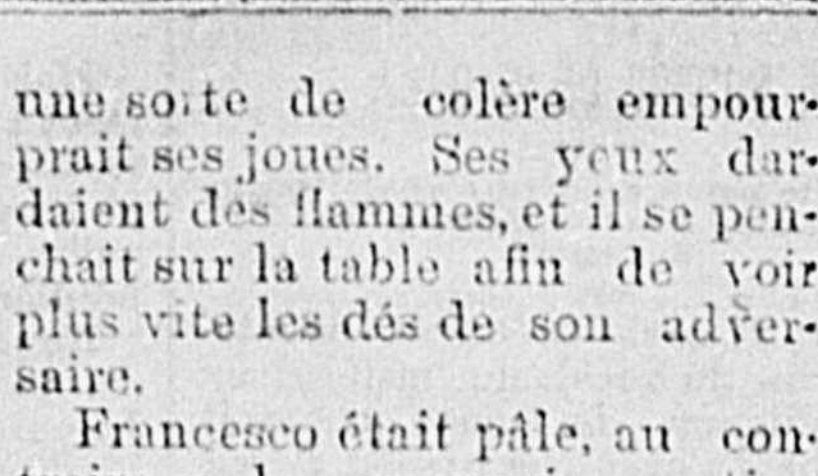
No 280.

CITE DE QUEBEC, District de Québec.

Règlement pour amender le règlement No 200, intitulé

"REGLEMENT consolidant les Règlements pour prélever des fonds afin de subvenir aux dépenses de la Cité de Québec." (Rédigé en langue anglaise.)

A une séance spéciale du conseil de ville de la cité de Québec, tenue vendredi, le seizième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par le Conseil en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents les deux tiers des membres compos



traire ; la mauvaise action qu'il avait commise laissait, malgré sa perversion, un remords au fond de son cœur.

s'il s'était rendu coupable, il
voulait au moins devoir une
somme énorme à la justice.

— Il voulait retourner chez le Lombard et lui reprendre les diamants de sa mère. Il jouait avec une sorte de tension d'esprit mêlée d'impatience et de rage. Bien qu'il n'eût pas semblé inquiet en racontant à Lello ce qu'il venait de faire, il se demandait comment il pourrait soutenir le regard de sa mère s'il rentrait chez elle sans avoir déposé ses diamants. Lello Lello l'observait à la dérobée.

Le jeune marchand, sans mettre moins de passion dans son jeu, se possédait davantage.

Mais la chance sur laquelle avait compté Francesco, cette chance qu'il poursuivait depuis tant de mois sans pouvoir l'atteindre, était malheureusement

Il perdit, coup sur coup, une

Il perdit, coup sur coup, jusqu'à ce qu'il lui restât une seule pièce d'or.

Ne voulant pas la risquer sur un seul dé, il en fit la monnaie.

Il gagna, doubla sa mise et gagna encore. Il ne gardait pas assez de sang-froid pour jouer

avec prudence ; le démon de l'argent, la fièvre du gain le dominaient à cette heure jus-

Le jeune marchand perdit l'or de sa bourse, les diamants

de ses doigts, la boucle de sa to-
que. Et à mesure qu'il perdait
Francesco voyait ses richesses
s'entasser devant lui. Il se trou-
vait possesseur d'un monceau
d'or si énorme, qu'il se sentait
incapable d'en supputer la va-
leur. Son visage avait pris une

expression rayonnante ; il parlait avec volubilité et semblait défier les joueurs malheureux.

—J'offre, dit-il, de soutenir la
partie contre chacun de vous.
—Même contre moi ? demanda
da Lello.
—Et pourquoi pas contre
vous, senhor ?
—Je porte malheur ! dit Lel-
lo.

—Bah ! dit Francesco, c'est un conte de votre pays.
—Et vous refusez d'y croire !

--Absolument.
--Jouons, dit Lello.
--Jouons, répondit Frances
co.
Lello abattit ses dés le pre
mier il avait six, Frances
amena trois.
Les deux adversaires jouèrent

— Je vous défie bien de lutter contre ma chance ! dit Frances.

—La chance varie, dit Lell
en secouant les dés.
Francesco se pencha avidement.
—Cinq ! fit-il ; à moi !
Mais au dépit de sa confiance

—Jouons-nous quatre ducats
demanda-t-il à Lello.

—Quatre ducats, soit

Ce fut un repos. Lello qui gagnait.

Sans repos, sans intermission, Francesco perdit. Il voyait s'en aller la monnaie d'or qu'il avait devant lui avec plus de rapidité encore qu'il n'en avait mis à la gagner.

Le sang reflua à son front, ses paupières rongissaient, ses mains paraissaient des mains de vieillard à voir le tremble-

Un moment Lello s'arrêta, et dit au jeune homme avec l'ex-

pression d'une compassion me-

—Cessez le jeu ; il vous rest
encore de quoi reprendre la pa
rure chez Samuel ...
—Non ! non ! fit Francesc
je veux jouer encore, jouer tou
jours ...
—Comme vous voudrez, di
Lello en abattant son jeu.
—Perdu ! j'ai perdu ! di

Il regarda ce qui lui restait d'or, le soupesa dans sa main.

—Je risque tout ! dit-il.

Le jeune marchand se pencha sur l'épaule de l'Italien, afin de mieux suivre la partie, et la plupart de ceux qui, dans la maison de Diégo, tenaient ce soir-là des cartes, des dés ou de

échecs formèrent un cercle d'écureuils curieux autour des deux joueurs.

Francesco était d'une pâleur livide.
Lello paraissait sûr de sa prochaine victoire.
— Jouez, dit-il à Francesco.

(A continuer)

LE SUICIDE DE NIAGARA

En bonne heure, on a vu, dans la nuit, un homme se précipiter dans le Niagara, et se précipiter dans le Niagara.

Toronto, 21 nov. — On connaît maintenant la cause du suicide du malheureux Barber à Niagara. La femme qu'il avait épousée, qu'il aimait avec passion, l'avait odieusement trompé. Celle-ci était la fille d'un ministre anglican très respectable d'Ontario. Il y a quelques années, elle a épousé un nommé Bredin résident à Toronto. Son mari s'étant, après son mariage, livré à l'ivrognerie et à la débauche, elle a suivi son exemple et est enfin devenue pensionnaire dans une maison mal famée de la ville.

Dans un voyage en Angleterre, il y a quelques années, elle réussit à inspirer une vive passion au malheureux Barber, qui l'avait prise pour une personne de caractère irréprochable. Il vint au Canada et le mariage eut lieu. Mais deux jours après la cérémonie, ayant appris son histoire et que son mari vivait encore, il s'est suicidé dans le premier moment de désespoir.

La triste fin de Barber inspire une sympathie universelle. Par des lettres trouvées après son décès, on a constaté qu'il était un homme exemplaire, le seul soutien d'une mère âgée, à laquelle il avait toujours témoigné les égards d'un fils dévoué.

(Nouveaux détails)

Toronto, 21 nov. — La femme qui a marié le malheureux Frédéric Barber, à Niagara, vendredi dernier, a été arrêtée aujourd'hui sur l'information suivante : « Que Polly Bredin alias Mary Pattison Hill, a, le 10 novembre courant, en la ville de Niagara Falls, félicitement épousé Frédéric Barber du vivant de son mari. » Elle ne s'attendait nullement à cette démarche et dans le premier moment de terreur a avoué que son mari était encore vivant. Plus tard cependant, elle a repris courage et a retenu pour sa défense les services de deux des plus éminents de la ville.

Thomas W. Bredin, son mari, a été trouvé ici, mais dans un état d'abrutissement tel qu'il lui a été impossible de répondre aux questions qu'on lui a posées. Il était autrefois payeur à la banque d'Ontario et occupait maintenant un emploi subalterne sur le Grand Tronc. Il attribue sa ruine à sa femme, qu'il a traitée comme un chien.

LES PÉCHERIES

Le gouvernement impérial interpelle sur plusieurs points embarrassants.

Londres, 20 novembre. — M. Courley, député de Sunderland, a proposé de soulever demain dans la Chambre des communes la question des pêcheries. Il demandera si le gouvernement se propose de négocier un nouveau traité ; si, en attendant que l'on tombe d'accord sur l'interprétation du traité de 1818, on a l'intention de suivre l'interprétation qui lui est donnée par le gouvernement fédéral du Canada, et enfin, si le gouvernement considère le *modus vivendi* comme encore en vigueur.

LES HORREURS DE LONDRES

Un nouveau meurtre à Whitechapel

Londres 21. — La nouvelle répandue ce matin qu'une autre femme avait été trouvée assassinée et mutilée à Whitechapel, a causé une véritable panique. La police a immédiatement formé un cordon autour de la maison où ce nouveau meurtre a été commis, et une foule énorme s'est rassemblée sur les lieux.

UNE CAUSE CÉLÈBRE

PRADO DEVANT LA COUR D'ASSISES

Compte-rendu complet du procès

Paris, 10 novembre. Les Parisiens et les Parisiennes qui aiment les émotions violentes ont pu voir et entendre depuis cinq jours l'assassin présumé de la fille Marie Aguetant, le nommé Prado, qui n'est pas davantage le sien, flanqué de ses complices et de ses maîtresses, et s'interrompant dans ses tirades déclamatoires pour dire familièrement au président et aux amateurs qui pouvaient se trouver à l'audience : « Tenez, regardez la petite Mauricette, c'est elle que j'ai tuée ! »

Grande affluence de monde. Parmi les notabilités, M. Henri Rochefort, qui paraît suivre les débats avec un intérêt passionné ; plusieurs Espagnols de distinction escortant des dames de leurs pays, très élégantes d'aspect et de mise. Et, brachant sur cette assistance compositée, une partie de la troupe du Palais-Royal. Pour les amateurs de rapprochements philosophiques, il y a quelque chose de piquant à signaler, dans cette audience où se débat la destinée d'une vie humaine, la présence du désolant comique Daubray.

Prado, entrant dans l'audience, a jeté sur cette foule élégante son regard de conquérant, et il a paru tout charmé de la composition de l'auditoire. Son éloquence portera.

Prado, petit homme vêtu d'un redingote noire correcte et très ajustée, voulait paraître en habit noir et cravate blanche, mais on ne lui a pas permis. La tête en poire, les cheveux courts et plats, la moustache brune tombante, donne tout d'abord l'impression d'un policier placide. Parfois, dans le rayonnement d'un sourire bonhomme, qui éclaircit son front, on voit un commérageux d'air et bonhomme d'air. Les minutes, lorsqu'apparaît, sous les frocements des soutifs et les plus accentués du front, la rudesse de son œil froid, on sent devant soi l'être méchant et redoutable. C'est une tête de singe féroce. En lui se démonte la fois l'intelligence brutale, le cynisme candide et la violence pleine de ruses.

Les deux femmes mêlées au procès excitent un vif intérêt. Eugénie Forestier a 27 ans. C'est une beauté mélangée et majestueuse. De cette carnation fraîche et comme transparente des rousseuses, les cheveux de ce blond-tien si plein de soleil, les lèvres fortement rouges, les yeux allongés, elle a ce charme un peu artificiel, mais encore troublant de la femme qui fait méfier du plaisir aux hommes. Son grand manteau de loutre, quand elle se lève, lui prête une certaine dignité.

Tout différencie la petite Mauricette Courrounau, sans apprêt et sans faiblesse, mais non sans agréments. Ses vingt et un ans ont des airs candides, presque naïfs. Elle est brune. Son front est encadré de bandeaux à la vierge, on dirait et soyeux. Ses yeux timides et doux se baissent sous le moindre regard. Elle semble la dernière des grisettes, exquise et qui viendrait de recevoir le prix de vertu. Simple, modeste et de visage délicat, elle attendit de prime abord.

On conçoit que Prado, ce blasé, ait été entraîné par ce contraste inconnu avec les amours pincées dont il avait joui ; et la passion, que semble lui avoir inspirée cette enfant, s'explique par l'éternel attrait que trouvent les âmes perverses à tout ce qui est pur.

Mais ces deux femmes si jolies, comment Prado, presque laid, qui se donne trente-quatre ans et qui a oublié, a-t-il pu les séduire par un double exploit singulier, après avoir épousé déjà une riche héritière espagnole ?

Ne parlons point de leurs compagnons d'assises : José Garcia, Roberto Andria, Lorenzo Ithas et les femmes Pablo et Daull, têtes de bon Chicote, vêtements râpés, robes de satin fripées, un lot de rastaquouères et de marchandes à la toilette, accusés uniquement, comme les deux maîtresses de Prado, de complicité par récel dans le vol commis à Royan.

Après la lecture de l'acte d'accusation, qui ne dure pas moins d'une heure et demie, a lieu l'appel des cinquante-quatre témoins de l'affaire.

L'interrogatoire de Prado

L'interrogatoire de Prado n'a commencé qu'à quatre heures moins vingt minutes, et des premiers mots qu'il a prononcés, l'accusé s'est révélé ce qu'il est vraiment : un habile joueur qu'aucune question ne déconcerte et qui a réponse à tout. Prado est à l'aise sur son banc, au face de cour et des jurés, comme un comédien consommé. Sa scène, sous les yeux d'un public familier.

Son aplomb est imperturbable, son calme et son sang-froid absolus. Sa façon de s'exprimer est moins vulgaire que son extérieur. L'accusé parle le français avec une aisance rare chez un étranger, ce qui a même fait naître dans l'esprit d'une partie du public des doutes sur la nationalité étrangère de l'accusé. Quelques personnes allaient jusqu'à dire qu'il pourrait bien être français. Mais les rares corrections de langage que l'on a pu relever dans son interrogatoire trahissent l'origine espagnole. « En se déclarant Mexicain, il aura peut-être énoncé pour une fois une vérité. » C'est ainsi qu'il dit « aussi grand comme » ce qui répond au *tan como* espagnol. « Je recevais de temps en temps des quantités d'argent, » il voulait dire par là des sommes d'argent, *cantidades*, dans la langue de Cervantes.

Aussitôt qu'il est venu pour lui le moment de se faire entendre, il éprouve le besoin de placer un discours préparé, mais le président l'interrompt au premier mot.

Je vous interroge. Vous me répondez. Il faut que la situation soit bien prise. Vous parlez quand je vous y autorise et ce sera tout à votre aise. — R. Bien.

D. — Quel est votre nom véritable ? — R. J'accepte le nom de Linska de Castillon. Seul, je pourrais prouver que je n'y ai pas droit, mais je ne juge pas à propos de donner les indications nécessaires.

D. — Soit ! Vous serez jugé sous ce nom. Mais ce que je veux constater, c'est qu'il ignore que vous êtes et que, si l'on connaît votre passé, ce n'est que par un récit fait par vous, au cours de l'interrogatoire. — R. Ne parlons pas de ce récit. Je vais vous dire, moi, ce qu'il en faut penser. Quand on va chercher du plaisir dans certaines maisons, on paye en argent, dans un cabinet d'instruction, qui s'est parfois transformé en boudoir et où l'on a pour moi certaines complaisances, j'ai payé avec la monnaie que j'avais : avec mon imagination. De l'imagination ! j'ai voulu prouver à M. le juge d'instruction Guillot que j'en avais autant que lui ; j'avoue cependant qu'il en a plus que moi. On voulait faire de moi un *Fra Diavolo*, un *Rob-Roy*, j'ai consenti à favoriser cette version, mais je décline aujourd'hui ce roman et je déclare que l'instruction a été tout entière injuste et immorale.

Voilà tout l'homme. Il nie, conteste, s'échappe en faux fuyants, ne précise rien, fait devant les arguments qui le pressent, avec une facilité, une faconde et un sang-froid que rien ne met en défaut. Il distance de beaucoup Pranzini par la ruse et l'aplomb. Ses arguments sont pitoyables, mais il semble les considérer comme des versets d'évangile.

D. — Depuis votre jeunesse, vous vous êtes commis par vous-même innombrables, de votre propre aveu. — R. Je me suis vanté. Je n'admets que ce qu'on a prouvé ici, devant moi.

D. — En 1870, vous vous êtes marié à Madrid. Votre femme vous apportait une dot de cent soixante-dix mille francs. — R. C'est vrai.

D. — Mais vous ruinez aussitôt votre femme et l'abandonnez, réduite à la misère. — R. Pas du tout. Nous reparlons de cela, quand nous aurons à nous défendre.

D. — Vous vivez alors d'expéditions de toutes sortes. Condamné à Madrid à quatre mois de prison pour escroquerie en 1883. — R. (Dédaigneusement) Oh ! par défaut !

D. — Vous êtes revenu à Paris. Quelles étaient vos ressources ? — R. Ma plume. J'étais journaliste.

D. — Vous n'avez jamais dit cela à l'instruction. — R. Je ne voulais pas prendre la peine de répondre à M. Guillot, sachant qu'il ne m'interrompait pas, mais qu'il m'interrompait.

D. — En janvier 1886, vous étiez fort gêné, en tous cas. — R. Non.

D. — Les témoins le prouvent. Dites-moi pourtant avec quel argent vous avez fait votre rapide voyage en Espagne, le 16 janvier 1887. Avec deux cent francs environ que j'avais gagnés au cercle. On perd, on gagne. Chacun sait ce que c'est qu'un jeune homme viveur.

D. — Passons. Vous revenez de Madrid, où nous verrons ce que vous étiez allé faire. On vous retrouve à Bordeaux où vous vivez avec la fille Forestier sous le nom de M. et Mme de Mendoza. — R. J'avais pris ce nom, parce que c'est celui de ma mère. C'est la mode en Espagne.

Le président aborde la question des relations de l'accusé avec la petite Courrounau. — R. En avril 1886, vous entrez en pourparlers avec la veuve Courrounau pour la location d'une maison. Vous vous présentez chez elle avec la femme Varley. Vous vous faisiez passer pour mariés ?

R. — Nous voulions aller à la campagne. J'avais vu un chalet sur un journal d'annonces ; il appartenait à Mme Courrounau. J'y ai été avec la femme Forestier. Je lui laissais prendre ce titre qui lui plaisait, qu'elle était une femme. J'y suis allé avec elle. Elle me fit une impression tellement profonde, qu'elle m'a conduit pour ainsi dire ici. Si je suis ici, c'est à cause d'elle. Et c'est pour cela que j'ai dit le lendemain : « Non, la femme Forestier est seulement une maîtresse... » et une maîtresse sans importance.

D. — Vous avez promis le mariage à la mère et vous avez séduit la fille. Est-ce exact ?

R. — La conséquence est exacte, mais cela ne s'est pas produit si facilement que vous voulez bien le dire. Je voulais me marier avec elle, mais je n'en ai rien dit.

D. — Vous étiez donc l'ami de cette fille. — R. Vous dites que je l'ai séduite ; mais pas du tout ! On dit toujours cela, et souvent nous ne sommes pas les séducteurs, nous sommes les séduits !

D. — A ce moment étiez-vous séparé d'Eugénie Forestier ?

R. — Pas tout à fait.

D. — C'est vrai, vous aviez toujours des rapports.

Prado (ironiquement). — Des rapports. Voilà un mot spécieux. Comment l'entendez-vous ?

D. — Des rapports intimes.

Prado (avec force). — Non, non.

D. — Vous vivez entre ces deux femmes, trompant un peu l'une pour l'autre.

Vous n'avez plus de moyens d'existence. Vous vivez avec l'argent de la veuve Courrounau.

R. — C'est Mme Courrounau qui, me considérant comme l'enfant de la famille, voulait bien mettre à ma disposition des sommes qui m'étaient nécessaires et que je pensais lui rendre.

D. — Elle en nait si bien à votre disposition qu'elle est complètement ruinée.

R. — C'est un fait indépendant de ma volonté.

D. — Cet argent servait à payer les frais d'hôtel et à vous nourrir avec la femme Varley ?

R. — Mais pas du tout.

D. — Vous l'avez dit à l'instruction.

R. — C'est toujours votre ressource, cette instruction. Je ne l'ai pas dit. A Bordeaux, je m'occupais.

D. — Vous arriviez ainsi au mois d'août 1887. A ce moment-là, vous allez passer quelque temps à Royan. Qu'alliez-vous y faire ?

R. — J'allais m'y promener. Je voulais jouer et voir ce que je pourrais gagner. Le président arrive, aux vols relevés contre l'accusé par la prévention. Le premier en date est celui commis, à Royan, au préjudice du bijoutier Forgerit. Le président insiste sur la présence de l'accusé à Royan, au moment du vol. Il prétend qu'il était retourné à Bordeaux.

D. — Le 23 août, vous avez couché à Royan avec Mauricette Courrounau. Elle l'a déclaré à l'instruction et vous avez reconnu qu'elle disait vrai !

Prado, avec une sorte d'emportement passionné. — Mais elle m'aurait fait signer son arrêt de mort, puis j'aurais dû signer d'avoir mal répondu au bout de cinq minutes. Je l'aimais follement ; il y avait de la rage, de la rage, de la rage !

D. — Le président. — Mais elle vous accusait !

Prado, avec une indignation juvénile. — Savez-vous pourquoi ? Parce qu'on lui avait promis sa liberté. Elle était demandée en mariage... par un Allemand et elle a livré la tête du père de son enfant. Elle s'est prêtée aussi aux machinations infernales d'Eugénie Forestier. Ces femmes, qui s'étaient tirées les cheveux en pleine place des Quinconces à Bordeaux, se tauyaient, au bout d'un mois en prison, devenues sœurs de leur complice contre moi, pour des raisons immorales.

D. — Soit ! Vous serez jugé sous ce nom. Mais ce que je veux constater, c'est qu'il ignore que vous êtes et que, si l'on connaît votre passé, ce n'est que par un récit fait par vous, au cours de l'interrogatoire. — R. Ne parlons pas de ce récit. Je vais vous dire, moi, ce qu'il en faut penser. Quand on va chercher du plaisir dans certaines maisons, on paye en argent, dans un cabinet d'instruction, qui s'est parfois transformé en boudoir et où l'on a pour moi certaines complaisances, j'ai payé avec la monnaie que j'avais : avec mon imagination. De l'imagination ! j'ai voulu prouver à M. le juge d'instruction Guillot que j'en avais autant que lui ; j'avoue cependant qu'il en a plus que moi. On voulait faire de moi un *Fra Diavolo*, un *Rob-Roy*, j'ai consenti à favoriser cette version, mais je décline aujourd'hui ce roman et je déclare que l'instruction a été tout entière injuste et immorale.

Voilà tout l'homme. Il nie, conteste, s'échappe en faux fuyants, ne précise rien, fait devant les arguments qui le pressent, avec une facilité, une faconde et un sang-froid que rien ne met en défaut. Il distance de beaucoup Pranzini par la ruse et l'aplomb. Ses arguments sont pitoyables, mais il semble les considérer comme des versets d'évangile.

D. — Depuis votre jeunesse, vous vous êtes commis par vous-même innombrables, de votre propre aveu. — R. Je me suis vanté. Je n'admets que ce qu'on a prouvé ici, devant moi.

D. — En 1870, vous vous êtes marié à Madrid. Votre femme vous apportait une dot de cent soixante-dix mille francs. — R. C'est vrai.

D. — Mais vous ruinez aussitôt votre femme et l'abandonnez, réduite à la misère. — R. Pas du tout. Nous reparlons de cela, quand nous aurons à nous défendre.

D. — Vous vivez alors d'expéditions de toutes sortes. Condamné à Madrid à quatre mois de prison pour escroquerie en 1883. — R. (Dédaigneusement) Oh ! par défaut !

D. — Vous êtes revenu à Paris. Quelles étaient vos ressources ? — R. Ma plume. J'étais journaliste.

D. — Vous n'avez jamais dit cela à l'instruction. — R. Je ne voulais pas prendre la peine de répondre à M. Guillot, sachant qu'il ne m'interrompait pas, mais qu'il m'interrompait.

D. — En janvier 1886, vous étiez fort gêné, en tous cas. — R. Non.

D. — Les témoins le prouvent. Dites-moi pourtant avec quel argent vous avez fait votre rapide voyage en Espagne, le 16 janvier 1887. Avec deux cent francs environ que j'avais gagnés au cercle. On perd, on gagne. Chacun sait ce que c'est qu'un jeune homme viveur.

D. — Passons. Vous revenez de Madrid, où nous verrons ce que vous étiez allé faire. On vous retrouve à Bordeaux où vous vivez avec la fille Forestier sous le nom de M. et Mme de Mendoza. — R. J'avais pris ce nom, parce que c'est celui de ma mère. C'est la mode en Espagne.

Le président aborde la question des relations de l'accusé avec la petite Courrounau. — R. En avril 1886, vous entrez en pourparlers avec la veuve Courrounau pour la location d'une maison. Vous vous présentez chez elle avec la femme Varley. Vous vous faisiez passer pour mariés ?

R. — Nous voulions aller à la campagne. J'avais vu un chalet sur un journal d'annonces ; il appartenait à Mme Courrounau. J'y ai été avec la femme Forestier. Je lui laissais prendre ce titre qui lui plaisait, qu'elle était une femme. J'y suis allé avec elle. Elle me fit une impression tellement profonde, qu'elle m'a conduit pour ainsi dire ici. Si je suis ici, c'est à cause d'elle. Et c'est pour cela que j'ai dit le lendemain : « Non, la femme Forestier est seulement une maîtresse... » et une maîtresse sans importance.

D. — Vous avez promis le mariage à la mère et vous avez séduit la fille. Est-ce exact ?

R. — La conséquence est exacte, mais cela ne s'est pas produit si facilement que vous voulez bien le dire. Je voulais me marier avec elle, mais je n'en ai rien dit.

D. — Vous étiez donc l'ami de cette fille. — R. Vous dites que je l'ai séduite ; mais pas du tout ! On dit toujours cela, et souvent nous ne sommes pas les séducteurs, nous sommes les séduits !

D. — A ce moment étiez-vous séparé d'Eugénie Forestier ?

R. — Pas tout à fait.

D. — C'est vrai, vous aviez toujours des rapports.

Nouvelles du jour

Assurance

Feu M. Olivier Rochette avait une assurance de \$20,000 sur sa vie.

Char exposition

Le char-exposition de la compagnie du Pacifique est arrivé mardi matin à Lévis et est reparti le soir de la même journée pour Saint-Thomas. Tous les produits de la ferme qui y sont exposés sont d'une qualité supérieure.

Soirée dramatique

On nous informe que l'Union Typographique de Québec doit donner bientôt une soirée dramatique et musicale dont les profits sont destinés à une bonne œuvre.

La pièce qu'on est en ce moment à exercer est une des plus belles et a déjà obtenu le plus grand succès devant le public.

a navigation

La compagnie de navigation Richelieu a fait envoyer hier ses pontons qui ont été placés en hivernement.

La compagnie de la traversée entre Québec et Lévis doit faire enlever les siens aujourd'hui. Les bateaux d'hiver doivent cesser le service aujourd'hui, vont être remplacés par les bateaux d'hiver le *Pilot* et le *Parais*. Le tarif des prix d'hiver sera mis en force dimanche prochain, le 25 novembre.

Aux Écailles

Hier matin, il y a eu une prise d'habit dans la chapelle des Ursulines : Madeleine Alice Hudon, de St-Roch de Québec, en religion, a été mariée de Québec. Une sœur converse a fait profession : Madeleine Georgiana Martel, de St-Alban, en religion sœur Ste-Genève.

Jules Lévy

Le « Léviathan » des Cornettistes contemporains, Jules Lévy, que bon nombre de nos concitoyens ont probablement eu l'occasion d'admirer à Londres et à New-York doit se faire entendre à Montréal les 13 et 14 décembre prochain. Nous croyons savoir que des démarches sont faites en ce moment auprès de ce célèbre artiste l'invitant à profiter de l'occasion de sa présence à Montréal pour se rendre jusqu'à Québec.

Musique vocale

L'éditeur de musique A. Lavigne vient de recevoir de Paris les charmantes compositions vocales : « Soleil de Mai », « Marmouza chante », « Sur ce rive », « Valse », « L'Amour », « Le Printemps », duo de Lacombe et De Croze, et une foule de jolies nouveautés, chansons, mélodies, romances, etc.

Voleur illustre

Sommaire du no 1636. Le mariage de Mlle Marguerite Boulanger, de Lévis et l'argent (suite), par Jules de Gastyne. — Le vol à Paris (suite), par Pierre Delcourt. — Journal de Fidus. — Les civilisations de l'Inde. — Le déraillement du train de l'Empereur de Russie. — Par-ci Par-là. — Jeux d'esprit. — On s'abonne à ce bureau : \$2 par an seulement. S'adresser à U. B.

Fanfare de St-Roch

La nouvelle fanfare de St-Roch, sous la direction de M. Philéas Roy, a fait de grands progrès depuis qu'elle est fondée. Elle compte à peine deux mois d'existence, et déjà les musiciens qui la composent ont su se distinguer dans l'art musical. Cette fanfare est composée d'une trentaine d'instruments. Un magnifique costume sera donné le printemps prochain à ses membres.

Au public

« Une maison à la vente » annonce au profit, c'est bien le magasin populaire de St-Roch dont les propriétaires sont MM. Ed. N. Blais et Cie.

Nous avons rarement vu autant d'engouement que cette maison a reçu depuis qu'elle est ouverte, c'est-à-dire depuis qu'elle ont commencé à vendre le grand fonds de banquette de Blais et Emond.

Les journaux de la ville, à peu d'exceptions, portaient une annonce attrayante en faveur de ces messieurs, et des milliers de circulaires ont été distribuées à profusion. Mais le secret du succès n'est pas tout là ; il faut ajouter que les marchandises annoncées étaient vendues à bon marché. L'éclat réel, et le sont encore ; la chose est tellement vraie que les acheteurs qui ne sont généralement pas pressés à vanter les avantages qu'ils ont dans le magasin même, ne peuvent s'empêcher de l'avouer à leurs amis, et les convaincre qu'il y a réellement de l'argent à sauver à ce magasin.

E et J. 14.

Bulletin maritime

Le steamer fédéral *Denid* est arrivé d'en bas mardi après-midi avec quelques-uns des bouées.

Deux goélettes remontant le fleuve, sont passées à l'Islet mardi matin. Le bateau-pavé du haut de la Traversée est arrivé mardi matin et a été placé pour hiverner dans le bassin de radoub Davis.

Le *Polina*, capt. N. Lachance, est le dernier steamer attendu d'en bas cette année.

Le ponton du quai Napoléon a été placé dans le bassin Louise aujourd'hui. Les steamers océaniques suivants sont en course à Montréal : Oregon, Circassian, Dominion, Pomeranian et Caennan, qui devaient presque tous descendre ici hier.

Cour du Recorder

Un nommé Louis Raymond a été arrêté en état d'ivresse mardi sur la rue St-Nicolas, au Palais. Il est condamné à huit jours de claustré, de même que le nommé Cyrien Guillette, qui lui aussi a été arrêté.

Un vieillard du nom de J. B. Gendreau, qui n'a pas de domicile, ses parents refusant de l'habiter et de le nourrir, a été arrêté hier l'après-midi, rue St-François, St-Roch.

Le pauvre diable est très âgé et il lui est impossible de travailler, vu sa faiblesse.

Des parents de ce pauvre habitent une maison du village Stadacona, mais ils refusent de le nourrir.

Déjà, il y a quelques jours à peine, ce vieux a été arrêté sur une des rues de la ville et renvoyé chez lui. Pas d'affaire, ce matin le Recorder l'a envoyé en prison pour trois mois.

Un mendiant qui n'a qu'une jambe, et qui de plus se nomme Louis Blouin, a été mis, en société avec une fille du nom de Delima Rochette, en prison pour trois mois.

Delima est une jeune fille de 18 ans, mais cette fois elle semble être très altérée ; elle porte un grand voile de crêpe.

Pas d'air

À dix heures mardi soir les préposés au service d'eau se sont aperçus que la pression d'eau diminuait de beaucoup. Quelques minutes après on constatait qu'un

joint du nouveau tuyau était brisé, près de la barrière de la rue St-Valier.

En conséquence, depuis hier soir, l'eau n'est servie que par l'ancien aqueduc.

Des ouvriers sont à l'œuvre et il est probable que les réparations nécessaires seront faites sous peu.

Un revenant mort

Nos lecteurs se souviendront sans doute qu'au commencement de l'été dernier nous annoncions la disparition mystérieuse d'un cultivateur de St-Augustin, comté de Portneuf, nommé François Goulet.

Il y a quelques jours M. Goulet est revenu chez lui très malade et est mort mardi. Nous apprenons que nous avons des pièces et raisons de dire que M. Goulet était allé à l'étranger, parce qu'il convenait qu'il était en difficultés financières.

Cour de Police

Pas un seul prisonnier ce matin. Deux causes pour infraction à la loi du revenu sont entendues et prises en délibéré.

Le temps qu'il fait

Température très froide. A sept heures hier matin, à la Haute-Ville, le thermomètre indiquait huit degrés au-dessous de zéro.

Le mystère de Chicago

La police de Chicago est très occupée actuellement à tâcher d'éclaircir le mystère dont est enveloppé un crime commis samedi soir à Hyde Park, dans un des faubourgs de la ville.

Ce crime rappelle, par toutes les circonstances dont il est entouré, le fameux mystère de Railway que l'on n'a jamais pu élucider.

Une jeune fille très jolie, et convenablement, quoique modestement habillée, a été trouvée sans connaissance, au milieu d'une mare de sang, sur la chaussée du Grand Boulevard, large avenue que parcourant de nombreux équipages dans l'après-midi, mais peu fréquentée par les piétons, à l'heure, déserte le soir, à cette époque de l'année.

La jeune fille avait à la nuque une affreuse blessure faite, apparemment, avec quelque barre de fer. Transportée à l'hôpital, la blessée y est morte quelques instants plus tard, sans avoir pu prononcer la moindre parole, et l'on n'a rien trouvé sur elle qui pût servir à établir son identité. Mais il était évident qu'elle avait été assassinée dans une voiture et qu'elle était ensuite sur la chaussée.

Après s'être livrée à de vaines recherches pendant toute la journée de dimanche, la police a cependant fini par découvrir la délinquante, c'est une jeune fille de dix-neuf ans, Eva Mitchell, employée dans une maison